



Direction
Administrative et
Juridique

3

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 36

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association Mission Locale

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association «Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes» notamment ses articles 10 et 16,

Considérant que les six délégués représentant la Commune de Gennevilliers au sein de la «Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes » sont :

- Monsieur Chaouki ABSSI
- Monsieur Jacques BRIFFAULT
- Madame Sofia MANSERI
- Madame Sonia BLANC
- Monsieur Ibrahim N'DIAYE
- Monsieur Ahcen MEHARGA,

Considérant qu'à la suite de la démission de Chaouki ABSSI, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué,

DELIBERE

Article 1: Monsieur M'Hamed BINAKDANE est désigné délégué au sein du conseil d'administration de la Mission Locale.

Article 2: Les délégués représentant la commune de Gennevilliers au Conseil d'Administration de l'Association « Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes » :

- Monsieur Jacques BRIFFAULT
- Madame Sofia MANSERI
- Madame Sonia BLANC
- Monsieur Ibrahim N'DIAYE
- Monsieur Ahcen MEHARGA
- Monsieur M'hamed BINAKDANE

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023